

## **ORGANISER LA RELATION DE SOUS-TRAITANCE- TABLEAU SYNTHETIQUE**

Ce tableau vous aidera à formaliser vos relations avec les confrères auxquels vous pouvez avoir recours pour l'exécution de vos missions de commissaire aux comptes.

<b>Eléments essentiels :</b>	Ce qu'il faut définir :
<b>Objet</b>	Cadre d'intervention (quelle(s) mission(s), dans quelle(s) entité(s) ?) Nature des travaux sous-traités
<b>Rémunération des prestations du sous-traitant</b>	Taux horaire H.T. Prise en charge et modalités de facturation des frais et débours Délai de paiement des factures
<b>Durée</b>	Pour la durée de la ou des missions définies
<b>Obligations du titulaires du/des mandats</b>	Mettre à disposition du sous-traitant les éléments d'information nécessaires à l'exercice de sa ou ses missions Lui permettre l'utilisation des moyens et procédures du cabinet
<b>Obligations du sous-traitant</b>	Effectuer ses travaux conformément : <ul style="list-style-type: none"><li>- aux règles légales, réglementaires et déontologiques en vigueur,</li><li>- aux procédures mises en œuvre par le cabinet du ou des titulaires (article 15 du code de déontologie),</li><li>- aux délais nécessaires pour permettre au(x) titulaire(s) d'effectuer ses propres travaux...</li></ul> Restituer l'ensemble des documents et fichiers informatiques.
<b>Confidentialité</b>	Sous-traitant soumis au secret professionnel
<b>Résiliation - Sanction</b>	Tout manquement de l'une ou de l'autre des parties à ses obligations doit permettre de mettre un terme à la relation de sous-traitance.
<b>Conciliation</b>	Recours à la conciliation du Président de la CRCC de Paris en cas de conflit

